

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GAL
du 7 juillet 2026 à Sexcles
PROGRAMMATION FEDER/OS 5.2 et FEADER/LEADER 2023-2027**

COLLÈGE PUBLIC - 9 titulaires et 9 suppléants

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Sylvie	BONNEVAL	Titulaire	Présente non votante
	Josiane	RACHET	Suppléante	Présente
Conseil Départemental de la Corrèze	Ghislaine	DUBOST	Titulaire	Excusée
	Sébastien	DUCHAMP	Suppléant	Présent
Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	Sonia	TROYA	Titulaires	Présente
	Marie-Claude	CARLAT		Excusée
	Sophie	MIGNARD		Présente non votante
	Gilbert	HOSPITAL	Suppléants	Présent non votant
	Vincent	ARRESTIER		Excusé
	Marie-Christine	NACRY		Présente non votante
Communauté de communes Midi Corrèzien	Christophe	LISSAJOUX	Titulaires	Présent non votant
	Alain	SIMONET		Présent
	Stéphanie	CISCARD		Excusée
	Guy	CHASSAGNE	Suppléants	Excusé
	Gilles	POMMIER		Excusé
	Dominique	CAYRE		Excusé
Office de Tourisme Vallée de la Dordogne	Antoine	BECO	Titulaire	Excusé
	Camille	LACHEZE	Suppléante	Présente

COLLÈGE PRIVÉ - 10 titulaires et 10 suppléants

Alimentation / Agriculture	Odile	STEFANINI	Titulaires	Excusée
	Michel	LIMES		Excusé
	Alexandre	TRONCHE	Suppléants	Excusé
	Lionel	JEAN		Excusé
Culture / Patrimoine	Dominique	GUIRAUD-DEVILLE	Titulaire	Excusée
	Christian	LASSALLE		Excusé
	Frédéric	PESTEIL		Excusé
	Christophe	CHIROL	Suppléants	Excusé
	Nathalie	DELPY		Présente
	Fabrice	PIERRE		Excusé
Économie / Tourisme			Titulaires	
	Roland	MAGNAUDET		Présent
	Daniel	PONTY		Excusé
	Mireille	NUBLAT	Suppléants	Excusée
	Jean-Yves	CASTANET		Excusé
	Aurélie	LECANU		Présente
	Laurent	MELIN		Excusé
	Sylvain	PIANTANIDA		Excusé
Environnement / Énergie	Anne	BARBAIL	Titulaire	Présente
	Philippe	ANDRE	Suppléant	Présent

MEMBRES ASSOCIÉS					
Vincent BERTON	Préfet de la Corrèze	Excusé	Jacques RANCHERE	Sous-Préfet de la Corrèze	Excusé
Anabelle REYDY	Conseillère Régionale	Présente	Pascal COSTE	Président du Conseil Départemental	Excusé
Sophie CAPERAN	Chargée de mission territoires Conseil Régional	Excusée	Damien LONGUEVILLE	Réfèrent territorial DDT	Excusé
Caroline DELCHET	Cheffe de projet Conseil Départemental	Excusée	Cécile RABIER	Cheffe de service Fonds Européens et Territoires Conseil Régional	Excusée
Hervé CHEZE	Réfèrent territorial DDT	Excusé	Mathieu LABONNE	Chargé de mission Fonds Européens et Territoires Conseil Régional	Présent
Michel QUEILLE	Secrétaire général Chambre d'agriculture de la Corrèze	Présent	Rudy ZIZARD	Chargé de mission Agriculture et Alimentation PETR VDC	Présent
Marie FERDOILE	Chargée de mission Fonds Européens PETR VDC	Présente			

RESPECT DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

COLLÈGE PUBLIC

Membres présents : 10
Membres ayant voix délibérante : 5

COLLÈGE PRIVÉ

Membres présents : 5
Membres ayant voix délibérante : 5

Plus de la moitié des membres ayant voix délibérante étaient présents (10 membres sur 19).
 La moitié ou plus des membres présents ayant voix délibérante appartenaient au collège privé (5 membres sur 10).

DOUBLE QUORUM ATTEINT

La réunion du GAL est ouverte sous la présidence de Madame **Sylvie BONNEVAL** à 14h30.

La Présidente remercie les personnes présentes malgré les fortes chaleurs. Elle annonce que le double quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

I. Composition du GAL

II. Approbation du compte-rendu de la réunion du GAL du 14 novembre 2026

III. Projets en opportunité

1. Association ADCK - Chantier de jeunes bénévoles international : construction d'une gabare de Haute-Dordogne
2. Lac'évasion - Équipements touristiques du Domaine du Lac de Feyt
3. Mémoire - Gestion de la zone humide de Seigne Valeyre
4. PETR VDC - Ingénierie Projet Alimentaire Territorial 2026
5. PETR VDC - Ingénierie Emploi et Compétences 2026
6. PETR VDC - Ingénierie Valorisation du patrimoine 2026
7. PETR VDC - Ingénierie Inventaire du patrimoine 2026

IV. Projets en attribution

V. Questions diverses

I. Composition du GAL

Sylvie BONNEVAL est désormais Présidente du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne du fait de son élection en mai 2026 à la Présidence du PETR VDC. Elle assurera également la présidence de séance.

Les vice-présidents du GAL demeurent inchangés : **Christophe LISSAJOUX** et **Camille LACHEZE**.

Le collège public a été partiellement renouvelé suite aux élections municipales de 2026. Les 11 nouveaux membres sont :

- Pour le PETR VDC : **Sylvie BONNEVAL** et **Josiane RACHET**
- Pour le Département de la Corrèze : **Sébastien DUCHAMP**
- Pour la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne : **Sonia TROYA, Sophie MIGNARD, Marie-Claude CARLAT, Marie-Christine NACRY, Gilbert HOSPITAL**
- Pour la Communauté de communes Midi Corrèzien : **Stéphanie CISCARD, Guy CHASSAGNE, Gilles POMMIER**

Pour le collège privé, il est signalé le départ de **Marie-Françoise EYMA**, représentante de la CMA (retraite). Un nouveau membre sera prochainement désigné par la CMA.

II. Approbation du compte rendu du GAL du 14 novembre 2025

Il est proposé l'approbation du compte-rendu de la réunion du GAL du 14 novembre 2025.

Aucune remarque n'est faite en séance par les membres du GAL.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION

Les membres du GAL valident le compte-rendu de la réunion du GAL du 14 novembre 2025.

III. Projets en opportunité

Fiche-action	#	Maître d'ouvrage	Projet	Subvention demandée
F.A. 8 – Évènements culturels	1	Association ADCK	Chantier de jeunes bénévoles international : construction d'une gabare de Haute-Dordogne	10 000 €

F.A. 6 - Tourisme	2	Lac'évasion	Équipements touristiques du Domaine du Lac de Feyt	25 000 €
F.A. 4 - Environnement	3	Mémoire	Gestion de la zone humide de Seigne Valeyre	5 026 €
F.A. 9 – Ingénierie	4	PETR VDC	Ingénierie Projet Alimentaire Territorial 2026	28 136 €
	5	PETR VDC	Ingénierie Emploi et Compétences 2026	28 136 €
	6	PETR VDC	Ingénierie Valorisation du Patrimoine 2026	44 136 €
	7	PETR VDC	Ingénierie Inventaire du Patrimoine 2026	31 636 €

Fiche-action 8. Structurer une offre culturelle diversifiée et stimuler la coopération entre acteur

1	Association ADCK	Chantier de jeunes bénévoles international : construction d'une gabare de Haute-Dordogne
----------	-------------------------	---

Présentation du projet par Pieter PAAUW, salarié de l'association ADCK.

L'association Argentat Dordogne Canoë Kayak (ADCK) disposant de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire, elle organise depuis 2023 des chantiers de jeunes bénévoles (les seuls en Corrèze et un des 2 seuls en Limousin) sur les thèmes de l'environnement et de l'histoire du territoire. Résolument tournée vers le fleuve Dordogne et sa vallée, l'histoire de la navigation et le patrimoine culturel qui en découle, l'association a édité en 2021 le livre « Marius, petit gabarier clandestin de la Dordogne », suivi d'une exposition itinérante, et d'une pièce de théâtre.

Le projet de construction d'une gabare vise à participer à la renaissance du patrimoine fluvial local. Les gabares, et surtout les gabariers, font partie des figures à la fois légendaires et historiques de la vallée de la Dordogne, et notamment d'Argentat et de son "pays". Le but est de faire revivre une gabare depuis sa construction jusqu'à la navigation sur la Dordogne, et surtout d'en faire un outil à double usage :

- Sauvegarde de notre patrimoine, et des connaissances liées à celui-ci
- Animation de notre territoire et de notre vallée, destinée au plus grand nombre, locaux comme touristes, enfants comme adultes.

Chantier :

La construction du bateau se déroulera à Argentat-sur-Dordogne, "capitale des gabariers", sur un terrain à proximité du camping municipal. Le chantier sera organisé en quatre sessions de 8 jours et 7 nuits de chantiers de jeunes internationaux de juin 2026 à Toussaint 2027. Il regroupera 12 jeunes de 16 à 25 ans (ou plus), dont la moitié de nationalité étrangère.

Les activités de chantier auront lieu le matin (découpe, assemblage, travaux divers liés à la construction de la gabare) et des activités sport nature ou de découverte de la vallée (visites, musées, cinéma, etc.) seront organisés les après-midi et soirées.

Le bateau sera construit en bois de différentes essences (mélèze, pin, chêne) suivant les pièces à façonner, qui sera acheté dans les scieries locales et issu des forêts du Massif Central en priorité. Les peintures et produits de traitement seront respectueux de l'environnement et en cohérence avec une navigation sur un fleuve classé « Réserve Mondiale de Biosphère » par l'UNESCO.

Il sera de dimension 8m x 2,40m maximum, afin d'en faire un bateau transportable sans lourdes contraintes (grutage, convoi exceptionnel) afin de pouvoir être déplacé ailleurs sur le territoire, voire au-delà (Festival de Loire par exemple). Ces dimensions permettront également de maximiser la maniabilité selon la technique historique (propulsion aux avirons (pallas) et direction par le "patron" sur son estrade au moyen de la "gobern").

Les jeunes seront hébergés au camping municipal d'Argentat-sur-Dordogne sous tentes (fournies par ADCK) pour les sessions de juin et en gîte pour les sessions de Toussaint. Ils seront encadrés techniquement par un charpentier de marine extérieur à l'association, et par un salarié de ADCK, et pédagogiquement (suivi et encadrement des animations hors travail du matin, vie collective, programme, etc..), par 1 à 2 personnes salariées du club ou intervenant extérieur. La situation du chantier à 10 min à pied du centre-ville pourra notamment permettre sa visite par les élèves des différents établissements scolaires de la ville, voire du TER sur des temps définis.

Animations :

La vocation d'une gabare de Haute-Dordogne est de descendre le Fleuve Dordogne. Pour le baptême, il est prévu une descente inaugurale du bateau d'Argentat à Libourne avec des arrêts dans différents ports (Beaulieu, Carennac, Creysse, Souillac, La Roque-Gageac...). A terme, le bateau est destiné à être stationné à la belle saison aux quais d'Argentat où il pourra servir à des animations régulières à destination de tous publics : démonstrations ou animations de type baptêmes, au moins durant la période estivale (1 ou 2 animations par semaine par exemple, ouverts au public, sur 1h en soirée), et même hors été (en fonction du débit de la Dordogne).

Le bateau en bois devra obligatoirement hiverner "au sec", aussi il sera stocké sur un terrain dans une serre d'hivernage pour des conditions de stockage optimales. Une remorque sera achetée afin d'assurer le transport et les mises à l'eau de la gabare. La gabare pourra également servir de scène flottante pour une représentation de la pièce de théâtre "Marius". Un opéra nautique sera également créé. A la demande, la gabare pourra être utilisée sur des événements particuliers ou pour des scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient locaux ou extérieurs.

Communication :

Un film vidéo du chantier sera réalisé ainsi que du voyage inaugural de la gabare. Les livres « Mémoires d'une vallée » et « Marius, petit gabarier clandestin de la Dordogne » seront réédités avec ajout de pages sur le chantier en annexes.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Matières premières et outillage	6 500 €	Fonds Européens	10 000 €	20 %

Encadrement technique	4 000 €	Fondation Crédit Agricole Nouvelle-Aquitaine	10 000 €	20 %
Encadrement pédagogique	4 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €	6 %
Frais de vie quotidienne sur le chantier	5 000 €	Etat (DRAJES dispositif chantier de jeunes)	2 000 €	4 %
Remorque	8 000 €	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	1 000 €	2 %
Hivernage (serre et terrain)	9 000 €	Commune d'Argentat-sur-Dordogne	1 000 €	2 %
Communication	3 500 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	1 500 €	3 %
Réimpression livres	6 500 €	Département de la Corrèze	1 000 €	2 %
Recherche historique	1 000 €	Mécénat (EDF Hydro Dordogne, Entreprises du territoire, dons de particuliers)	3 500 €	7 %
Création d'un opéra nautique	2 500 €	Autofinancement	17 000 €	34 %
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	

Présentation du projet par Pieter PAAUW, salarié de l'association ADCK.

Aurélié LECANU demande qui est le charpentier qui encadre la construction. Elle souhaite également savoir si le projet sera pérenne et que la gabare construite sera utilisée dans la durée.

Pieter PAAUW précise que le charpentier est François DESCHAMP, charpentier à Argentat. La gabare sera bien utilisée dans la durée, le but est de l'utiliser comme un support pédagogique et d'animation. Elle se positionne en complément des gabares touristiques déjà existantes à Argentat et à Beaulieu.

Roland MAGNAUDET indique qu'un lien pourrait être fait avec le CFA Charpente de Tulle.

Conflits d'intérêt : Christophe LISSAJOUX, Camille LACHEZE, Aurélié LECANU et Philippe ANDRE quittent la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 26/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 26/33.
-----------------	--

Fiche-action 6. Soutenir le développement du tourisme durable et des activités de pleine nature

2	Lac'évasion	Équipements touristiques du Domaine du Lac de Feyt
----------	--------------------	---

Présentation du projet par Amandine LHOTE et Romain MARCAUD, les nouveaux gestionnaires depuis mai 2025 du camping « Le Domaine du Lac de Feyt » à Servières-le-Château.

Situé au bord du Lac de Feyt, le camping 3 étoiles est composé de 50 emplacements nus et de 39 locatifs (mobil-homes, chalets, lodge Kenya ou cottages tout équipés). Le camping est désormais ouvert à l'année.

Le but est de développer une offre sportive, de bien-être et de loisirs accessible à la fois aux habitants du territoire, aux visiteurs touristiques et des structures environnantes (écoles, EHPAD, maison d'accueil spécialisée (MAS), etc.). Le projet prévoit la transformation de l'actuelle salle de stockage en salle de fitness et d'activités sportives, avec réfection du sol et peintures (murs et plafond) et acquisition de matériel adapté (tapis, haltères, élastiques, swiss ball, medecine ball, TRX, step). Cette salle permettra de proposer une pratique sportive accessible en milieu rural, en complément des activités déjà présentes sur le site.

L'offre d'activités nautiques et de pleine nature sera développée par l'acquisition de 5 kayaks et 10 pagaies, 1 pédalo et 2 toboggans, 6 paddles et 20 gilets de sauvetage. Ces équipements seront accessibles aux vacanciers du domaine mais aussi aux habitants du territoire, associations, familles et pratiquants locaux via un abonnement périodique, une simple location ou un accompagnement par les gérants. L'acquisition d'une remorque professionnelle permettra de transporter le matériel nautique et sportif afin de proposer des prestations sur d'autres plans d'eau où ces pratiques ne sont pas installées.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Réfection salle de fitness	12 192 €	Fonds Européens	25 000 €	79 %
Matériel fitness	3 500 €			
Équipements nautiques	9 627 €	Autofinancement	6 519 €	21 %
Remorque de transport	6 200 €			
TOTAL	31 519 €	TOTAL	31 519 €	

Compléments apportés :

Le projet de reprise du camping a été orienté vers du tourisme à profil local, d'où la décision d'ouvrir à l'année. Hors saison, les prix sont abaissés de 30% car il s'agit principalement de locaux qui viennent louer au camping. Ils sont tous les deux éducateurs sportifs et donc habilités à encadrer les activités sportives proposées.

Aurélie LECANU demande si la commune de Servières apporte son aide au projet.

Romain MARCAUD précise que la commune a réalisé les réseaux d'eau, électricité et sanitaire pour la salle de fitness.

Michel QUEILLE regrette que le matériel sportif ne soit pas en libre accès, comme les agrès sportifs présents sur la commune de Sexcles.

Josiane RACHET, Maire de Sexcles, précise que ces équipements en libre accès ne sont jamais utilisés.

Conflits d'intérêt : Camille LACHEZE, Aurélie LECANU et Philippe ANDRE quittent la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 20/33.

Roland MAGNAUDET propose de rajouter **un point à l'impact environnemental** car l'ouverture à l'année permet d'héberger des travailleurs et notamment en ce moment les ouvriers qui construisent la nouvelle MAS de Servières.

La note globale proposée est donc de 21/33.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 21/33.
----------	---

Fiche-action 4. Préserver et valoriser les paysages et la qualité du cadre de vie

3	Ménoire	Gestion de la zone humide de Seigne Valeyre
---	---------	---

La commune de Ménoire est propriétaire d'une zone humide de type tourbière d'une superficie de 2,3 hectares. Cette zone humide est située sur l'itinéraire du chemin de randonnées « Des sources et fontaines » labellisé « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » (PDIPR). Cet itinéraire est jalonné de nombreux sites remarquables et se poursuit jusqu'à l'oppidum de Roche de Vic situé sur la commune d'Albussac.

La zone humide est inscrite au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) depuis plus de 12 ans. Elle a fait l'objet d'un diagnostic de sauvegarde rédigé par le CEN après une période d'observation de près de deux ans.

Il a été constaté que l'implantation d'arbres de type bouleau, saule, vergne et sapin est préjudiciable au bon équilibre de la zone humide. C'est pourquoi un débardage et un bûcheronnage ont été prescrits. Compte tenu des caractéristiques de la tourbière, il est impossible d'intervenir avec des engins motorisés. Un acteur spécialisé dans le bûcheronnage équestre a donc été sollicité.

Afin de faire cohabiter le pastoralisme et la randonnée, une convention de pâturage sera proposée aux éleveurs de la commune pour assurer la pérennité de l'entretien végétal naturel de cette zone humide.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Bûcheronnage	6 050 €	Agence de l'Eau	7 327 €	44 %
Débardage équestre	1 000 €	Fonds Européens	5 026 €	30 %
Clôture	7 104 €			
Mobilier et panneaux d'interprétation	2 600 €	Autofinancement	4 401 €	26 %
TOTAL	16 754 €	TOTAL	16 754 €	

Compléments apportés par Christophe LISSAJOUX, Maire de Ménoire :

Cette tourbière servait autrefois pour l'extraction de la tourbe en tant que matériau de chauffage. Les arbres présents contribuent à l'évaporation de la zone humide. Le pastoralisme pour l'entretien de la zone humide permettra l'oxygénation de la tourbière par le piétinement des animaux.

Anne BARBAIL demande quand le projet sera réalisé car elle est intéressée pour assister au débardage équestre.

Christophe LISSAJOUX indique que le projet va être réalisé rapidement et qu'il sera possible d'organiser des visites de chantier pour ceux qui le souhaitent.

MICHEL QUEILLE indique qu'il faudra une autorisation des propriétaires signée pour justifier de la présence des animaux sur les terrains de la zone humide pour la déclaration PAC des agriculteurs qui seront concernés. Christophe LISSAJOUX précise que la commune est propriétaire de l'entièreté de la zone humide et que les autorisations seront donc faciles à fournir.

Conflit d'intérêt : Christophe LISSAJOUX quitte la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 26/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 26/33.
-----------------	--

Fiche-action 9. Ingénierie territoriale

4	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie Projet Alimentaire Territorial 2026
----------	---	---

En début 2026, le PAT de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne a obtenu la labellisation de niveau 2. Il est donc proposé de prolonger le soutien accordé à la démarche de PAT, et plus particulièrement à son animation.

Missions principales du chargé de mission :

- Diagnostic des besoins alimentaires des opérateurs de restauration collective du territoire (écoles, EHPAD, autres...), initiation à l'outil Ma cantine + développement d'un outil en interne.
- Accompagnement des cuisiniers des restaurants scolaires pour un approvisionnement en produits locaux (organisation d'un réseau inter cantines, organisations de formations thématiques sur la question de l'approvisionnement (menus, commande, marché public, frais, etc.)
- Accompagnement de la lutte contre la précarité alimentaire
- Animations pour les Journées Nationales de l'Agriculture

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	46 362 €	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	16 000 €	29 %
Coûts indirects	6 924 €	Fonds Européens	28 136 €	51 %
Frais de mission	1 854 €	Autofinancement	11 034 €	20 %
TOTAL	55 170 €	TOTAL	55 170 €	

Conflit d'intérêt : Sylvie BONNEVAL quitte la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 22/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 22/33.
-----------------	--

5	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie Emploi et Compétences 2026
----------	---	--

Une nouvelle édition du **Job dating « recrutement d'été »**, a eu lieu le 7 avril à Argentat-sur-Dordogne et le 9 avril à Meyssac. Les services de l'emploi se sont largement mobilisés sur cet événement permettant de diffuser le plus largement l'information auprès des potentiels candidats.

Afin de poursuivre et garantir le **déploiement de l'offre d'hébergements temporaires** à l'ensemble du territoire, de manière sécurisante pour les employeurs, hébergeurs et hébergés, le PETR a recruté des prestataires pour la gestion locative : La Petite Conciergerie et de Garenne Immobilier basés à Argentat-sur-Dordogne. L'offre est désormais opérationnelle et permet de trouver des solutions d'hébergement pour les personnes désireuses de travailler sur le territoire.

Depuis 2025, la chargée de mission Emploi et Compétences mène une nouvelle action co-portée avec la Région Nouvelle-Aquitaine, intitulée « **Parcours Marque Employeur Territoriale** » en faveur des entreprises de la filière bois-forêt. 3 entreprises bénéficient d'un accompagnement individuel quant à leur attractivité et leur marque employeur mais également l'ensemble des acteurs de la filière participent à l'élaboration d'actions communes lors de séminaires collectifs.

Enfin, le PETR propose un programme de découverte des métiers de la filière bois avec les collégiens de 5^{ème} des 5 collèges de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne. Il permet une approche ludique de la filière et ses métiers, via des activités en extérieur ou des réunions d'informations par les acteurs de la filière.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	46 362 €	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	16 000 €	29 %
Coûts indirects	6 924 €	Fonds Européens	28 136 €	51 %
Frais de mission	1 854 €	Autofinancement	11 034 €	20 %
TOTAL	55 170 €	TOTAL	55 170 €	

Conflit d'intérêt : Sylvie BONNEVAL quitte la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 23/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 23/33.
-----------------	--

6	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie Valorisation du Patrimoine 2026
----------	---	---

Depuis 2022, le PETR réalise des missions de valorisation et d'animation autour du patrimoine : livret découverte à destination des 8-12 ans, semaine découverte du patrimoine, création et commercialisation du jeu de plateau « Jeu de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne » et étude pour une candidature potentielle au label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH).

Le PETR a ainsi validé en décembre 2023, une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » avec le recrutement d'un chargé de mission en février 2024 puis d'une chargée d'études Inventaire en juillet 2024.

Le label « Pays d'Art et d'Histoire » : le label vient « récompenser » un projet de territoire qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine : urbanisme et aménagement du territoire tourisme, éducation et jeunesse, culture.

Les actions prévues pour 2026 :

- **Rédaction de la candidature au label PAH**
 - Définition du périmètre et la présentation de la motivation politique
 - Présentation des politiques menées dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage, et de l'ensemble des structures patrimoniales et culturelles du territoire
 - Présentation du projet PAH et de la convention décennale
- **Coordination des acteurs participants au projet PAH**
- **Organisation d'actions de préfiguration du PAH**
 - Programme d'action auprès des différents publics (ex : classe patrimoine)
 - Coordination des actions de valorisation des patrimoines.

La période de candidature est une période réglementée de 3 ans, pendant laquelle le PETR est accompagné par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour aboutir au dépôt d'une candidature à la Commission Régional du patrimoine et de l'architecture CRPA.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	46 362 €	Fonds Européens	44 136 €	80 %
Coûts indirects	6 924 €			
Frais de mission	1 854 €	Autofinancement	11 034 €	20 %
TOTAL	55 170 €	TOTAL	55 170 €	

Conflit d'intérêt : Sylvie BONNEVAL quitte la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 22/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 22/33.
-----------------	--

7	PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne	Ingénierie Inventaire du Patrimoine 2026
----------	---	---

En parallèle de la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, menée par la chargée de mission Patrimoine, le PETR a fait le choix de lancer une opération d'Inventaire général du patrimoine culturel sur son territoire, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le PETR de la Vallée de la Dordogne Corrézienne s'est engagé dans une politique de valorisation et de médiation afin de promouvoir la qualité patrimoniale de son territoire. Il souhaite également se lancer dans une démarche de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle des 64 communes de son territoire. Considérant le patrimoine culturel comme une ressource partagée, facteur de cohésion sociale, le PETR envisage de développer une forte politique d'identification, de connaissance, de conservation, de protection et de médiation de son patrimoine culturel.

Les missions du chargé d'étude inventaire du patrimoine :

- Réaliser un inventaire thématique consacré au patrimoine bâti lié aux productions agricoles sur le terrain (relevés, prises de photographies...)
- Effectuer un travail de recherche en archives (municipales, départementales) et dans les bibliothèques (universitaires, médiathèques...), mais aussi de récolement des travaux déjà effectués.
- Prospection terrain (identification in situ, géolocalisation, photographies, rencontres et partages avec les habitants...)
- Constituer des dossiers documentaires selon les normes de l'Inventaire Général

Assurer la valorisation des études menées ; organiser et mettre en place des expositions, des colloques, rédiger des articles, des publications, etc.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		Recettes		
Frais salariaux	46 362 €	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	12 500 €	22 %
Coûts indirects	6 924 €	Fonds Européens	31 636 €	58 %
Frais de mission	1 854 €	Autofinancement	11 034 €	20 %
TOTAL	55 170 €	TOTAL	55 170 €	

Conflit d'intérêt : Sylvie BONNEVAL quitte la salle pour le débat et le vote.

Echanges en séance

La note proposée par le groupe de travail est de 21/33.

La note globale proposée reste inchangée à la proposition du groupe de travail.

Nombre de votants : 10, dont 5 privés et 5 publics. **Le double quorum est atteint.**

Favorable	10
Défavorable	0
Abstention	0
TOTAL	10

DÉCISION	Les membres du GAL valident un avis d'opportunité favorable avec une note de 21/33.
----------	---

IV. Projets en attribution

Les dossiers suivants ont été sélectionnés par le GAL et instruits par la Région. Il est proposé l'engagement des crédits FEDER/FEADER conformément à la conclusion de l'instruction.

1. **Projet pédagogique au jardin communal 2024, par la commune d'Argentat-sur-Dordogne** : Le GAL confirme la note de 16/30 adoptée le 20/12/2023 et engage les crédits FEADER pour un montant de 6 808,00 € conformément à la conclusion de l'instruction.
2. **Création d'équipements complémentaires Sports-Nature, par la commune de Monceaux-sur-Dordogne** : Le GAL confirme la note de 22/33 adoptée le 30/04/2024 et engage les crédits FEDER pour un montant de 25 000,00 € conformément à la conclusion de l'instruction.
3. **Ingénierie Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2024, par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** : Le GAL confirme la note de 23/33 adoptée le 06/06/2024 et engage les crédits FEDER pour un montant de 25 969,00 € conformément à la conclusion de l'instruction.
4. **Ingénierie Emploi et Compétences 2024, par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** : Le GAL confirme la note de 23/33 adoptée le 06/06/2024 et engage les crédits FEDER pour un montant de 23 561,68 € conformément à la conclusion de l'instruction.
5. **Ingénierie Patrimoine 2024, par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** : Le GAL confirme la note de 20/33 adoptée le 06/06/2024 et engage les crédits FEDER pour un montant de 32 537,41 € conformément à la conclusion de l'instruction.
6. **Animation du GAL 2024, par le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** : Le GAL engage les crédits FEADER pour un montant de 23 064,00 € conformément à la conclusion de l'instruction.

V. Questions diverses

- Il est fait état de la maquette financière à la suite des sélections du GAL du 07/07/2026 : 1 264 399 € engagés et 472 102 € restants avec 124 558 € de FEDER et 347 544 € de FEADER.
- Un point est fait sur le calendrier de fin de programmation. Les demandes d'aide complètes devant être déposées avant le 30/09/2027, le dernier GAL de présentation de dossiers en opportunité aura lieu en mai/juin 2027. Les demandes de paiement seront quant à elles à transmettre avant le 31/12/2028, il faudra donc impérativement que les projets soient terminés et payés avant cette date.
- Un stagiaire devra être recruté en 2028 afin de réaliser l'évaluation finale obligatoire de la programmation 2021-2027.

- Les porteurs de projet n'ayant pas encore déposé leur demande d'aide complète seront contactés pendant l'été afin que le dépôt soit fait avant l'automne 2026. Ceci permettra d'affiner au mieux les montant restants en fin d'année pour préparer la fin de programmation et utiliser tous les fonds qui ont été alloués au territoire.
- Des modifications sur les fiches-action seront à prévoir en fin d'année afin de mobiliser les fonds FEADER restants (notamment de la FA Animation GAL). Il sera possible d'intégrer l'ingénierie territoriale dans les fiches-action FEADER thématiques et de fermer la fiche-action 9 dédiée à l'ingénierie territoriale sur laquelle il n'y a plus de fonds FEDER. Il sera également possible de rehausser les plafonds afin d'utiliser au mieux les fonds restants avant la fin de la programmation. Pour rééquilibrer les enveloppes, une modification de la répartition par fiche-action sera aussi à envisager en fin d'année.
- Il est nécessaire d'apporter une modification au règlement intérieur concernant les consultations écrites. Celles-ci doivent désormais recueillir le double-quorum, au même titre qu'une réunion en présentiel. Pour le 2^{ème} quorum (majorité de membres privés), la prise en compte des réponses sera l'ordre d'arrivée des réponses : pour un éventuel déport des réponses des membres du collège public en cas de surnombre par rapport au collège privé. La modification suivante est donc apportée : « Le GAL délibère valablement lors d'une consultation écrite lorsque la règle du double-quorum, telle que prévue pour la réunion en présentiel du GAL, est respectée. »
- Les membres du GAL sont invités à réfléchir à d'éventuels projets de coopération que pourrait réaliser le GAL avec un autre territoire. Le but : renforcer la stratégie de développement territorial en favorisant l'innovation, la collaboration et l'échange de bonnes pratiques. Une fiche-action est consacrée uniquement à la coopération : fiche-action n°10 « Coopération interterritoriale et transnationale avec 50 000 € fléchés.
- La prochaine réunion du GAL devrait avoir lieu vers fin septembre / début octobre 2026 (à définir en fonction du nombre de projets à sélectionner). Elle sera précédée une dizaine de jours avant d'un groupe de travail pour pré-étudier les dossiers. La réunion du GAL suivante se tiendra en décembre 2026.

Le Président lève la séance du GAL à 17h00.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU :

- Le diaporama de la réunion
- Les fiches projet et les grilles de sélection des dossiers étudiés en opportunité
- Le règlement intérieur
- La composition du GAL

Fait à Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 10/07/2026

Sylvie BONNEVAL
Présidente du GAL
Vallée de la Dordogne Corrézienne

